Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: 613.241.6789 Fax: 613.241.5808
Website: www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone : 613.241.6789 Télécopieur : 613.241.5808
Siteweb : www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 01/2010

TITRE :	**Soutien à l'égard de la nation des Tsilhqot'in et demande du rejet fédéral du projet de la mine Prosperity**
OBJET :	Gestion de l'environnement
PROPOSEUR(E) :	Joe Alphonse, Chef, président tribal, gouvernement national des Tsilhqot'in, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Frances Laceese, Chef, présidente tribale, Conseil tribal de Carrier Chilcotin, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La nation des Tsilhqot'in s'oppose au projet de mine d'or et d'argent Prosperity (le « Projet ») parce que ce dernier implique la destruction complète de Teztan Biny (Fish Lake), un lieu traditionnel de pêche et de cérémonie, utilisé par les Tsilhqot'in depuis des générations, qui est situé dans une région sur laquelle les Tsilhqot'in possèdent des droits ancestraux de chasse et de trappe confirmés.

B. Des communautés entières de Tsilhqot'in ont assisté aux réunions publiques organisées par le groupe fédéral (le « Groupe ») chargé d'effectuer l'évaluation environnementale du Projet et des citoyens tsilhqot'in âgés de 7 à 90 ans ont expliqué l'importance culturelle et spirituelle de ces terres et de ces eaux au Groupe.

C. Le Groupe indépendant a conclu que : « le Projet aurait des effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur les poissons, leur habitat, la navigation, le patrimoine culturel et l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les Premières Nations ainsi que sur des droits ancestraux ou un titre autochtone établis ou virtuels », y compris sur la population de grizzlis déjà menacée.

D. Le Groupe a précisé que la mine détruirait définitivement les terres et les points d'eau qui sont décrits comme constituant une « région importante sur le plan culturel et spirituel » pour les Tsilhqot'in, « un environnement important sur le plan des connaissances » pour les jeunes tsilhqot'in, une « importante source de poissons pour leur subsistance » et « un lieu de ressourcement spirituel et de guérison pour les Tsilhqot'in ».

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 20e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

01 - 2010

E. Le Groupe a aussi averti que « la perte des régions deTeztan Biny (Fish Lake) et de Nabas, qui sont actuellement utilisées pour des activités, des cérémonies, de l'enseignement et des pratiques culturelles et spirituelles, serait irréversible et d'une grande ampleur et aurait des conséquences à long terme sur les Tsilhqot'in » et que les « conséquences sur la santé physique et mentale des citoyens des communautés tsilhqot'in seraient durables ».

F. En présentant des recommandations au gouvernement quant à la façon dont le Projet devrait être mis en œuvre, le Groupe a explicitement averti ce dernier qu'il estimait que ces recommandations n'élimineraient pas ou ne répareraient pas les pertes importantes subies par les Premières Nations [...] ».

G. La décision d'approuver ou de rejeter le Projet appartient maintenant au cabinet fédéral, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'industrie minière et d'autres entités ont entrepris d'intenses activités de lobbying en faveur de l'approbation du Projet malgré le fait que les conclusions du Groupe sont les pires mises en garde jamais émises par un groupe fédéral concernant des dommages environnementaux et culturels.

H. Les tribunaux et les gouvernements exigent des Premières Nations au Canada qu'elles participent aux processus d'évaluation environnementale afin d'exprimer leurs préoccupations quant aux projets de développement, même si la façon dont leur avis est pris en compte ou revêt une quelconque importance dans ces processus suscite souvent de sérieux doutes.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent pleinement la nation des Tsilhqot'in dans la protection de leurs terres, revêtant une grande importance culturelle et spirituelle pour ses citoyens, contre le projet de mine d'or et d'argent Prosperity, et ils demeureront aux côtés des Tsilhqot'in pour défendre les terres en question quelle que soit la décision du gouvernement.
2. Demandent au gouvernement fédéral de tenir compte des avertissements émis par son Groupe indépendant, de démontrer son engagement à l'égard de la protection de l'environnement et de rejeter le projet de mine d'or et d'argent Prosperity.
3. Signalent au gouvernement fédéral que les Premières Nations de l'ensemble du Canada attendent sa décision afin de savoir si les évaluations environnementales des grands projets demeurent des processus empreints de probité et d'intégrité ou si, dans le cas contraire, elles doivent avoir recours à des procès ou à d'autres moyens pour faire respecter leurs droits et protéger leurs cultures.
4. Préviennent le gouvernement fédéral que toute approbation du projet de mine d'or et d'argent Prosperity, cela malgré les avertissements explicites de son Groupe indépendant, constituerait un mépris absolu de la survie des Premières Nations en tant que cultures distinctes au Canada.
5. Enjoignent le Chef national et l'Assemblée des Premières Nations de défendre les intérêts de la nation des Tsilhqot'in et de faire connaître l'appui explicite accordé par les Chefs en Assemblée.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 20e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL